

# Visas possibles pour les évènements professionnels tels que les conférences, les salons commerciaux ou les séminaires

Si cette fiche d'information donne un aperçu des visas d'affaires les plus courants, il est bon de noter qu'il existe de nombreux visa possibles pour ceux qui souhaitent se rendre en Australie. Le visa approprié dépendra, entre autres, de l'objet du séjour.

Tous les voyageurs qui arrivent en Australie doivent être munis d'un visa valide pour s'y rendre et y entrer (à l'exception des titulaires d'un passeport néo-zélandais qui se verront normalement accorder un visa de catégorie spéciale à leur arrivée, sous réserve de répondre aux critères de santé et de moralité, et des résidents permanents de l'île de Norfolk qui peuvent obtenir un visa de résident permanent des îles Norfolk dès leur arrivée).

## Visas possibles

Pour vous rendre en Australie pour une manifestation professionnelle telle qu'une conférence, un salon commercial ou un séminaire, vous devez demander un visa. Selon votre passeport, vous présenterez votre demande en ligne ou sur papier. Les informations suivantes vous aideront à identifier le bon visa et la démarche à suivre.

### Demandes en ligne

#### eVisitor

Les titulaires d'un passeport de l'Union européenne (UE) et les titulaires de certains autres passeports européens peuvent faire une demande individuelle en ligne pour obtenir un visa eVisitor permettant de se rendre en Australie et d'y entrer. Pour un événement commercial, le visa le plus adapté est le visa eVisitor (Business stream).

<b>Pays concernés par le visa eVisitor</b>	France	Lituanie	République of San Marino
Autriche	Allemagne	Luxembourg	République slovaque
Belgique	Grèce	Malte	Slovénie
Bulgarie	Hongrie	Monaco	Espagne
Croatie			
Chypre	Islande	Pays-Bas	Suède
République tchèque	Irlande	Norvège	Suisse
Danemark	Italie	Pologne	Royaume-Uni – citoyen britannique
Estonie	Lettonie	Portugal	Vatican
Finlande	Liechtenstein	Roumanie	

### Autorisation de voyage électronique (ETA)

Les titulaires de passeports de certains pays peuvent également demander une autorisation de voyage électronique (ETA) (sous-catégorie 601) pour se rendre en Australie et y entrer. Si vous vous rendez en Australie pour une manifestation à caractère commercial, l'autorisation de voyage la plus adaptée est l'ETA (Business Stream) (sous-catégorie 601).

#### Pays concernés par l'ETA

Si vous êtes titulaire d'un passeport des pays suivants, vous pouvez faire une demande d'ETA auprès d'une agence de voyage, d'une compagnie aérienne, d'un prestataire spécialisé ou d'un bureau des visas australien hors d'Australie :

Andorre Autriche Belgique Brunei  
Darussalam Canada Danemark  
Finlande France Allemagne Grèce  
Hong Kong (SAR)\* Islande Irlande Italie  
Japon Liechtenstein Luxembourg

Malaisie Malte Monaco The Pays-Bas  
Norvège Portugal République de San Marino  
Singapour Corée du sud Espagne Suède  
Suisse Taiwan\*\* Royaume-Uni/citoyen  
britannique - Britannique (étranger) – États-  
Unis d'Amérique - Vatican

\* Une pièce d'identité de Hong Kong (HKDI) ne convient pas pour faire la demande d'ETA. Si vous résidez à Hong Kong, il vous faudra un passeport de citoyen pour la demander.

\*\* Les titulaires d'un passeport taïwanais à Taïwan peuvent en faire la demande auprès d'un agent de voyage agréé sur place. Si vous avez un passeport taïwanais et que vous présentez la demande de l'extérieur de Taïwan, il vous faudra contacter le bureau des visas australien le plus proche de chez vous.

Les agences de voyages, les compagnies aériennes ou les prestataires spécialisés peuvent facturer des frais pour demander une ETA en votre nom.

Si vous êtes titulaire d'un passeport d'un des pays suivants, vous pouvez également faire une demande en ligne sur le site de l'ETA.

Brunei Darussalam  
Canada  
Hong Kong (Région  
Administrative Spéciale) \*  
Japon

Malaisie  
Singapour  
Corée du sud  
États-Unis d'Amérique

### **Visa pour visiteur (sous-catégorie 600) – catégorie Affaires**

Les titulaires de passeports qui ne sont pas habilités à demander un visa eVisitor ou une ETA peuvent demander un visa de visiteur (sous-catégorie 600) dans la catégorie Affaires. Les titulaires de certains pays peuvent présenter leur demande en ligne.

**Voir :** [http://www.immi.gov.au/e\\_visas/600.htm](http://www.immi.gov.au/e_visas/600.htm)

Si vous n'êtes pas habilité à faire la demande en ligne, utilisez le formulaire 1415 Demande de visa de visiteur – catégorie Affaires.

**Voir :** <http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/1415.pdf>

Pour obtenir la liste des documents nécessaires pour une demande de visa de visiteur (sous-catégorie 600) catégorie Affaires, **voir :** [http://www.immi.gov.au/visas/visitor/\\_pdf/600-document-checklist.pdf](http://www.immi.gov.au/visas/visitor/_pdf/600-document-checklist.pdf)

Pour trouver le bureau australien des visas le plus proche de votre lieu de résidence actuel, **voir :** <http://www.immi.gov.au/contacts/overseas/index.htm>

De plus amples informations sur ce visa sont disponibles sur le site :  
[Http://www.immi.gov.au/visas/visitor/600/applicants.htm](http://www.immi.gov.au/visas/visitor/600/applicants.htm)

**À noter : Si vous êtes rémunéré par une organisation en Australie pour participer à une conférence, un salon commercial ou un séminaire, il vous faudra demander un visa de travail temporaire (court séjour) (sous-catégorie 400) (voir plus bas).**

**Si vous êtes exposant dans une foire commerciale et que vous vendez vos biens ou services directement au grand public, il vous faudra demander un visa de travail temporaire (court séjour) (sous-catégorie 400).**

Chaque membre de votre famille qui détient un passeport et souhaite faire le voyage en Australie avec vous doit faire une demande séparée, y compris les enfants de moins de 18 ans qui figurent sur

votre passeport. Le visa le plus adapté pour les membres de la famille accompagnants est le visa de visiteur (sous-catégorie 600) catégorie touristique.

Vous trouverez de plus amples informations sur le visa de visiteur (catégorie touristique) sur le site Internet [Http://www.immi.gov.au/visas/visitor/600/applicants.htm](http://www.immi.gov.au/visas/visitor/600/applicants.htm).

### **Visa de travail temporaire (court séjour) (sous-catégorie 400)**

Si vous vous rendez en Australie pour participer à une conférence, un salon commercial ou un séminaire et que vous êtes rémunéré par une organisation australienne pour votre participation, il vous faudra demander un visa de travail temporaire (court séjour) (sous-catégorie 400). Ce visa peut être accordé pour une période maximum de trois mois si le ministère convient qu'il vous faudra faire un séjour de cette durée. La période de séjour accordée commence à votre première arrivée en Australie.

Vous devez arriver en Australie dans les trois mois suivant la date d'octroi du visa.

Les titulaires de certains pays peuvent présenter leur demande en ligne.

[Http://www.immi.gov.au/Visas/Pages/400.aspx](http://www.immi.gov.au/Visas/Pages/400.aspx)

Si vous n'y êtes pas habilité, faites votre demande de visa sur le formulaire 1400 *Application for a Temporary Work (Short Stay Activity)*. [Http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/1400.pdf](http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/1400.pdf)

Pour obtenir la liste des documents pour une demande de visa de travail temporaire (sous-catégorie 400) catégorie courts séjours, voir : [Http://www.immi.gov.au/visas/temporary-visa/\\_pdf/400-document-checklist.pdf](http://www.immi.gov.au/visas/temporary-visa/_pdf/400-document-checklist.pdf)

Pour trouver le bureau australien des visas le plus proche de votre lieu de résidence actuel, voir [Http://www.immi.gov.au/Help/Locations/Pages/default.aspx](http://www.immi.gov.au/Help/Locations/Pages/default.aspx)

De plus amples informations sur ce visa sont disponibles sur le site : [Http://www.immi.gov.au/Visas/Pages/400.aspx](http://www.immi.gov.au/Visas/Pages/400.aspx)

La demande de visa doit couvrir les membres de votre famille qui souhaitent voyager avec vous comme votre conjoint ou vos enfants à charge. Des frais supplémentaires peuvent être exigés pour chacune des personnes couvertes par la demande de visa.

## **Éléments à prendre en considération avant de présenter une demande**

### **Critères de santé et de moralité**

Toutes les demandes de visa sont évaluées en fonction des critères de l'Australie en matière de santé et de moralité. Ces critères visent à protéger la sécurité et la sûreté de la communauté australienne.

### **Critères de santé**

Dans le cadre de la demande de visa, vous pourrez avoir à présenter un examen médical, une radiographie pulmonaire et/ou d'autres examens médicaux.

Le ministère précisera les examens de santé applicables (le cas échéant), en fonction de votre situation personnelle.

Les informations sur les contrôles de santé qui peuvent s'appliquer à vous se trouvent sur le site [Http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/1163i.pdf](http://www.immi.gov.au/allforms/pdf/1163i.pdf)

### **Critères de moralité**

Dans le cadre de la demande de visa, il vous incombe de satisfaire aux critères de moralité énoncés à l'article 501 de la loi de 1958 sur la migration. De plus amples informations sur ces critères se trouvent sur le site Internet du ministère de l'immigration et de la protection des frontières. **Voir :** [Http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/79character.htm](http://www.immi.gov.au/media/fact-sheets/79character.htm)

Si vous n'êtes pas certain de répondre aux critères de moralité en raison de condamnations pénales antérieures, présentez votre demande sur papier au bureau des visas australien le plus proche de votre résidence actuelle au moins quatre mois avant la date de départ. Les coordonnées des bureaux australiens des visas sont disponibles sur le site :

**[Http://www.immi.gov.au/contacts/overseas/index.htm](http://www.immi.gov.au/contacts/overseas/index.htm)**

### **Sanctions relatives aux voyages**

Pour en savoir plus sur les pays qui font l'objet de sanctions relatives aux voyages, veuillez consulter le site du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les ressortissants de ces pays peuvent ne pas être autorisés à se rendre en Australie. **Voir**

**[Http://www.dfat.gov.au/un/unsc\\_sanctions/index.html](http://www.dfat.gov.au/un/unsc_sanctions/index.html)**

### **Biométrie**

Des données biométriques seront recueillies dans un centre australien de demande de visas pour les visiteurs et les voyageurs pour affaires qui déposent une demande de visa dans les pays énumérés sur le site du ministère <http://www.immi.gov.au/allforms/biometrics/offshore/countries.htm>. Si vous déposez votre demande en ligne, le ministère vous avisera par écrit si vous devez fournir des données biométriques.

### **Invitation et inscription à l'événement**

Cette démarche est indépendante de votre demande de visa mais le ministère peut tenir compte du fait que vous êtes inscrit ou invité à assister à l'événement pour déterminer si vous répondez aux critères d'obtention d'un visa.

Une confirmation d'inscription ou une copie de votre lettre d'invitation doit accompagner la demande de visa. Pour les demandes en ligne des sous-catégories 400 et 600, la liste des documents à joindre sera fournie dans le cadre de la demande.

### **Date limite pour le dépôt des demandes sur support papier**

Tous les visiteurs devraient déposer la demande de visa au moins deux mois avant la date de départ prévue, et quatre mois avant en cas de doute sur les critères de moralité ou de santé.

## **Obligations incombant aux titulaires de visa**

À votre arrivée à la frontière australienne, vous devrez vous identifier, présenter vos documents de voyage et remplir une carte de passager entrant (IPC). Sur cette carte, les visiteurs ont l'obligation de déclarer leur état de santé et toute condamnation pénale antérieure.

Si vous ne remplissez pas les conditions d'accès, l'entrée en Australie peut vous être refusée.

De plus amples informations sur les processus d'accès aux frontières de l'Australie sont disponibles sur le site : [Http://www.immi.gov.au/managing-australias-borders/border-security/air/airport.htm](http://www.immi.gov.au/managing-australias-borders/border-security/air/airport.htm)

Il vous faudra respecter la validité et les conditions de votre visa pendant votre séjour en Australie. À l'octroi de votre visa australien, vous recevez une notice qui en explique les conditions, notamment la durée de validité et les conditions d'entrée. Nous vous conseillons de conserver cette notice sur vous pour vous y référer. En cas de non-respect de ces conditions, votre visa peut être annulé.

Si vous êtes encore en Australie lorsque votre visa arrive à expiration, vous serez considéré comme étant non-citoyen en situation illégale. Vous risquez d'être détenu et expulsé d'Australie.

## **Besoin d'aide ?**

De plus amples informations sont disponibles sur le site

**[Http://www.immi.gov.au/visitors/event-organisers-participants/](http://www.immi.gov.au/visitors/event-organisers-participants/)**